

L'an deux mille vingt-deux, le 04 du mois de juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 28 juin 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Patrice BUQUET, Max GUICHARD ayant donné pouvoir à Monsieur Jérémy RINGOT, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Seye SENE, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

Objet | Projet de Guichet Unique : Signature d'une convention d'occupation avec Aquitanis - local sis 15 avenue Roger Schwob

La ville de Cenon loue des bureaux à Aquitanis au rez-de-chaussée de la Résidence Opaline située sur l'avenue Schwob pour la mairie de quartier. Le projet d'ouverture du guichet unique dans les locaux de cette mairie nécessite d'occuper une plus grande surface de bureaux.

Pour ce faire, la ville de Cenon a entamé un processus d'acquisition du local qu'elle occupe en tant que locataire, mais également des deux locaux voisins auprès d'Aquitanis. Ce processus allant prendre plusieurs mois avant d'être finalisé, il paraît opportun d'occuper en tant que locataire temporaire le local voisin occupé à ce jour par Univ'R Coiffure, au 15 avenue Roger Schwob. Le titulaire du droit au bail s'est engagé à quitter ce local au plus tard le 15 août 2022.

Aquitanis est informé de la démarche et accepte de louer le local de Univ'R Coiffure à la Ville de Cenon à compter du 16 août 2022 dans le cadre d'une convention de location. La convention serait convenue pour une durée de 5 ans pour un loyer trimestriel de 3715.86 € hors taxes et hors charges dans l'attente de l'achèvement du processus d'acquisition des locaux.

Vu la délibération n°2022-72 du 11 avril 2022 ;

Vu le bail ci-annexé et ses modalités ;

Considérant la nécessité d'une location temporaire en vue de la mise en place de l'acquisition du local ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,

29 voix pour

5 abstentions

0 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de location avec Aquitanis selon les modalités indiquées ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20220704-2022-134-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2022

Publication : 11/07/2022

Jean-François EGRON

Maire de Cenon

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.